


# GUIDE D'AFFICHAGE URBAIN



PREMIÈRE LIGNE

 [premiereligne.info](http://premiereligne.info)

 [premierelignecollectif](https://www.instagram.com/premierelignecollectif)



## PREMIÈRE LIGNE

Première ligne est une organisation communiste anarchiste révolutionnaire à Tio'tia:ke (Montréal). Notre action vise à soutenir et encourager les luttes populaires autonomes contre le capitalisme, l'État et toutes les formes de dominations. Nous souhaitons également être une force de proposition théorique, tactique et stratégique. Nous voulons réunir les militant.e.s les plus déterminé.e.s pour travailler ensemble à la construction d'un mouvement révolutionnaire puissant et organisé. Si tu es incapable de supporter cette société capitaliste et coloniale qui détruit tout sur son passage, si tu souhaites agir pour son renversement : rejoins les révolutionnaires !



---

# Pourquoi faire de l'affichage?

---

L'affichage ou le collage est une partie importante de l'activité militante. C'est une des manières par lesquelles nous pouvons informer une grande quantité de personnes sur des événements, campagnes et luttes. Plus généralement, l'affichage nous permet d'affirmer une présence forte à travers la ville pour faire rayonner les idées révolutionnaires. L'affichage constitue un des moyens par lesquels nous espérons entrer en contact avec la population de nos quartiers dans l'optique d'inviter à l'agitation et l'action politique et de faire valoir les idées révolutionnaires.

## Sur la légalité entourant l'affichage

---

Bien que l'affichage soit une pratique relativement répandue dans les milieux militants, nous constatons que peu d'organisations ou d'individues se sont penchées sur l'aspect légal l'entourant. Afin de démocratiser cette pratique en toute transparence, il nous semble essentiel de brièvement revenir sur la légalité de l'activité, et y présenter les lois qui encadrent l'affichage à Montréal (Tiohtiá:ke). Il est important de comprendre que l'affichage comporte certains risques, mais qu'en adoptant certaines pratiques et en choisissant bien sur quoi on affiche, on peut afficher sans véritables risques légaux.

Le droit à la liberté d'expression soutenu par la Cour suprême du «Canada» défend en général le contenu et la forme des messages publics, permettant ainsi l'affichage politique prônant un discours et des idées révolutionnaires. Par contre, si l'affichage contient un appel à la violence ou un soutien à une organisation terroriste, cela n'est plus couvert par la liberté d'expression et on peut risquer des problèmes légaux.

Ce droit peut être contraint par des restrictions réglementaires municipales, comme c'est le cas dans la plupart des villes. Ces restrictions ne peuvent cependant pas équivaloir à des interdictions totales, ce qui les rendraient inconstitutionnelles. À Montréal, l'affichage est seulement permis sur des babillards prévus à cet effet. Or, grâce à un jugement émis



en 2010<sup>1</sup> tranchant à la faveur d'un militant qui avait affiché pour le Salon du livre anarchiste, la jurisprudence montréalaise prévoit qu'en l'absence de tels babillards ou en présence de babillards seulement à des endroits peu accessibles pour le public, il est possible d'afficher sur le mobilier urbain (poteau, lampadaire, boîte aux lettres, parcomètre, etc.). En effet, si les conditions d'affichages imposées sont trop lourdes et difficiles, celles-ci sont inconstitutionnelles. Donc s'il est trop difficile de trouver des babillards accessibles au public, il est toléré d'afficher sur du mobilier urbain<sup>2</sup>. Notons que ce gain en cour n'empêche pas les policiers de donner des amendes aux personnes faisant de l'affichage sur du mobilier urbain, cela ne fait que nous donner la capacité de les contester en cour. Si on ne se sent pas à l'aise à l'idée de devoir se présenter en cour pour contester une amende, il est mieux de s'abstenir d'afficher. À noter que dans le cas d'une incapacité de payer une amende, des groupes militants et des associations étudiantes peuvent potentiellement aider si on leur en fait la demande.

De plus, il est bon de savoir qu'il n'y a aucune restriction sur l'affichage sur les lieux de construction : on peut y afficher autant que souhaité. Généralement, l'affichage se fait en écrasante majorité sur du mobilier urbain. Si on veut s'assurer d'être en mesure de démontrer notre bonne foi lors d'une contestation d'une amende reçue, il faut simplement s'assurer d'afficher sur les babillards publics lorsqu'on les croise au cours de notre session d'affichage. De l'affichage se fait aussi sur des bâtiments abandonnés, mais cela comporte des risques plus grands, puisqu'ils constituent de la propriété privée, bien qu'ils soient peu surveillés.

Même si la loi donne théoriquement une certaine protection, il est important de s'assurer de ne pas se faire voir ou interpeller par la police durant des séances d'affichages. Sans nécessairement faire des arrestations, ils peuvent vous harceler, prendre

---

1 <https://www.canlii.org/fr/qc/qcca/doc/2010/2010qcca1340/2010qcca1340.html>

2 <https://droitdem manifester-ldl.uqam.ca/avant/interdiction-daffichage>



des informations sur vous et donner des amendes. Bref, vous faire perdre du temps, de l'argent et de la sécurité. Pour éviter de se faire voir ou interpeller, il est préférable de ne pas porter des vêtements trop voyants, de mettre le sceau de colle dans un sac d'épicerie, d'y aller le soir quand il fait plus sombre et d'avoir une personne de l'équipe de collage dédiée à surveiller la présence policière ou au moins de s'assurer d'avoir une attention soutenue durant la séance. Dans le cas de la présence de la police, il est mieux de marcher normalement, de cacher le pinceau, de ne pas coller, de ne pas les regarder trop et possiblement de marcher dans une autre direction vers un endroit plus sûr. À noter que les risques de conflit avec la police durant l'affichage sont assez minces et que des camarades ne devraient pas fuir cette activité par crainte des conséquences légales ou de répressions. Avec conscience de la légalité entourant l'affichage et en appliquant les méthodes énoncées ci-dessus pour assurer sa sécurité, il est peu risqué de faire de l'affichage.

## Niveaux de risques

---

Afin que tout le monde puisse y trouver son compte et mener les actions désirées en toute connaissance de cause, nous avons établi trois niveaux d'affichage, à vous de choisir celui qui vous convient le plus :

- **Risques légaux minimaux** : Faire de l'affichage une fois le soleil tombé pour éviter d'attirer l'attention. Limiter son affichage au mobilier urbain (boîtes d'électricités, lampadaires, poteaux, etc.), aux chantiers de construction ainsi qu'aux panneaux d'affichage prévus par la ville.
- **Risques légaux modérés** : En plus de toutes les surfaces prévues au niveau précédent, y ajouter les vitrines des commerces abandonnés, les oeuvres d'art urbaines, etc.
- **Risques légaux engageants** : Faire de l'affichage à des endroits où il n'y a aucun doute que cela constitue une pratique illégale, ce qui peut toutefois être amusant et faire de belles photos : vitrines de condos de riches, voitures de police, commerces ciblés lors d'une campagne donnée, etc.



---

## En cas d'arrestation

---

Si jamais cela devait arriver que vous vous fassiez interpeler par des policiers souhaitant vous donner une amende, vous pouvez simplement dire que ce que vous faites est totalement prévu par la loi sur la liberté d'expression. Si les policiers vous affirment avoir vu plus loin d'autres affiches posées à des endroits non prévus par la loi, vous pouvez leur répondre que plusieurs équipes font de l'affichage en même temps, et que la vôtre ne fait qu'afficher à des endroits où il est légal de le faire. Négocier avec la police est un enjeu délicat, un mutisme total n'est pas toujours la bonne solution, mais ne rentrez pas dans un débat avec eux, vous risqueriez uniquement de vous empêtrer dans vos explications ou de donner des informations qu'ils ne devraient pas avoir.

---

## Conseils pratiques

---

- Y aller en groupe de trois (une personne pose les affiches, une personne pose la colle et une personne fait la garde).
- Favoriser l'affichage une fois le soleil tombé pour éviter d'attirer trop l'attention.
- Bien choisir sa quantité d'affiche et de colle (8L de colle pour environ 200 affiches).
- Privilégier un pinceau à teinture, qui étend bien la colle. Des seaux de 8L hermétiques s'achètent au Canadian tire.
- Favoriser des habits discrets, de préférence qu'on peut salir.
- Se vêtir d'une casquette pour éviter d'avoir trop de colle dans les cheveux et se protéger des caméras.
- Prioriser en général l'affichage proche des stations de métro, sur les rues passantes et proche des cégeps et universités pour plus de visibilité; se concentrer sur les endroits les plus pertinents selon le contenu des affiches collées.
- Faire de l'affichage urbain est une activité militante qui se pratique à l'année longue. S'il faut certainement un peu plus de détermination pour sortir afficher lors des grands froids hivernaux, en étant préparé-es en conséquence, on peut facilement y arriver sans trop de peine. En ce qui a



---

trait à la recette de la colle, on peut y ajouter un peu de liquide lave glace pour ralentir sa congélation. Toutefois, le plus important demeure de s'habiller chaudement pour éviter les engelures, surtout au niveau des mains. Les gants de construction imperméables et faits pour l'hiver remplissent généralement bien les besoins de l'activité et sont peu dispendieux. La marque Mechanix en offre un modèle à une vingtaine de dollars en quincaillerie et sur leur site en ligne.

---

## Recette de colle (20L)

---

**Ingrédients :** 900 g de fécule, 15L d'eau bouillante + 1L d'eau froide

**Outils :** une grande casserole de plus de 18L, des seaux en plastique, un instrument pour mélanger (mixeur à immersion recommandé)

- Amener 15L d'eau à ébullition dans un grand chaudron.
- Délayer progressivement 900 g de fécule dans un litre d'eau froide. La mixture doit être lisse.
- Incorporer progressivement la mixture froide dans l'eau bouillante.
- Garder le feu à intensité moyenne/élevé pendant 10 minutes en remuant constamment.
- La colle n'a pas besoin de bouillir à nouveau mais elle doit être chaude.
- Verser le contenu du chaudron dans les seaux et laisser refroidir.
- Une fois refroidie, si la colle est trop épaisse, diluer avec de l'eau.

Donne approximativement suffisamment de colle pour 300 affiches 11x17 po ou pour deux équipes affichant de façon continue pendant deux heures.

**À l'assaut de la ville !**

# CHARTRE

- 1.** Première ligne regroupe des militant.e.s révolutionnaires voulant s'engager dans les luttes prolétariennes. Inspiré-e-s par le communisme anarchiste, nous visons à l'abolition de toutes hiérarchies et à la création de sociétés collectives sans classes ni États.
- 2.** Le capitalisme est basé sur l'exploitation du prolétariat par la classe dominante qui possède les moyens de production. Mais l'exploitation et l'oppression s'expriment aussi en termes de race, de genre, de sexualité, de santé, de capacité et d'âge. Une partie du prolétariat en opprime donc une autre. Il est nécessaire que les groupes opprimés puissent s'organiser et agir de façon autonome pour défendre leurs intérêts et réaliser leur émancipation.
- 3.** Nous croyons que la lutte contre les systèmes d'oppression qui divisent le prolétariat est essentielle à la lutte des classes. L'existence des inégalités est en contradiction avec le communisme anarchiste ; leur abolition est nécessaire. Afin d'être efficaces dans nos diverses luttes contre l'oppression, nous devons parfois nous organiser de manière indépendante en tant que personnes opprimées en raison du genre, de la sexualité, de l'appartenance ethnique ou des capacités. Nous le faisons cependant en tant que membres du prolétariat, car les mouvements interclassistes ne servent en définitive que les intérêts des groupes dominants au sein de ces luttes. La pleine émancipation ne peut être atteinte sans l'abolition du capitalisme.
- 4.** Le capitalisme encourage et perpétue des destructions environnementales et des changements climatiques. Ces catastrophes touchent en premier lieu les personnes les plus vulnérables à travers le monde. Un mouvement écologiste qui ne place pas en son cœur la question de la fin du capitalisme ne changera rien à la situation.
- 5.** Il n'est pas possible d'abolir le capitalisme sans une révolution naissant du conflit de classes. Les classes dominantes ne quitteront pas la scène de l'Histoire de leur plein gré, nous devons donc nous attendre et nous préparer adéquatement à ce que cette période de libération soit aussi une période de violence.
- 6.** Les syndicats et les groupes communautaires font partie des rouages qu'utilise le capitalisme pour fonctionner et se maintenir. Leurs capacités à être des vecteurs de la transformation révolutionnaire de la société doivent être fondamentalement mises en question. Même les syndicats et organismes les plus combattifs sont limités par la nature de ce mode d'organisation. Si nous pouvons développer des alliances et une collaboration avec des groupes divers, nous défendons d'abord l'utilisation de formes de luttes de classes, autonomes des partis, des syndicats et de l'État.
- 7.** En tant que communistes anarchistes, nous nous organisons dans tous les domaines de la vie pour essayer de faire avancer les processus révolutionnaires. Nous pensons que de puissantes organisations révolutionnaires et antiautoritaires sont nécessaires pour nous aider à atteindre cet objectif. Contrairement à d'autres socialistes ou communistes, nous ne cherchons pas à prendre le contrôle ou à diriger les luttes. Nous reconnaissons que la révolution ne peut venir que de l'action autonome des masses. Cependant, des organisations doivent exister pour convaincre les gens de la valeur de nos idées, de nos méthodes ainsi que pour soutenir et défendre les processus révolutionnaires. Nous rejetons les sectarismes et travaillons pour un mouvement révolutionnaire antiautoritaire uni.
- 8.** Une véritable libération implique nécessairement l'action révolutionnaire autonome du prolétariat à une échelle de masse. Une société communiste anarchiste ne signifie pas seulement une coopération entre égales et égaux, mais nécessite une participation active à l'élaboration et à la création de cette société avant, pendant et après la révolution.